

COMMUNIQUÉ COMMUN



Mercredi 08 novembre 2023

L'affaire de la contamination au chlordécone de l'eau du barrage de Moreau a soulevé en Guadeloupe et en Martinique une émotion légitime.

Tout le monde sait que la fourniture d'eau contaminée à des agriculteurs.trices travaillant sur des terres non chlordeconées ne fait qu'étendre la contamination et aggraver le problème de santé publique auquel nos deux pays sont confrontés depuis un demi-siècle.

Face à cette situation nous affirmons :

- 1 - Que le refus des autorités de fournir les résultats des analyses de l'eau du barrage demandés par une association citoyenne est à la fois **illégal et scandaleux**.
- 2 - Que les réponses du ministre se satisfaisant des taux de chlordécone inférieurs au seuil jugés dangereux montrent **l'absurdité de la politique de limites maximales de résidus compte tenu du caractère forcément répété de la fourniture d'eau**. L'exigence du zéro chlordécone dans les assiettes implique le zéro chlordécone dans les champs cultivés.
- 3 - La mesure de fermeture purement temporaire prise lorsque, de l'aveu des autorités, le taux a dépassé le seuil "autorisé" ajoute au scandale.
- 4 - En prétendant se dédouaner en se référant aux autorisations données par les collectivités locales, le ministre ne rassure personne. Il ajoute les autorités concernées dans la liste des coupables.
- 5 - Au lieu de ces tergiversations où la légèreté et le cynisme se côtoient, l'Etat se doit de prendre en charge intégralement **la dépollution efficace et pérenne** de cette eau (par charbons actifs par exemple) avant tout transfert en Grande-terre et la gestion intégrale du charbon actif usagé.
- 6 - Cette affaire rappelle la nécessité absolue d'une vigilance face à un crime d'empoisonnement qui ne concerne pas que le passé.



lyannajpoudepolyematinik@gmail.com
lyannajgwadloup@gmail.com